

L'an deux mil quinze et le douze février à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

Présents : Mesdames GIROD, RUBOD, LEGAUT, MARTHOUD, COUROUAU, COSTA.
Messieurs : TASSAN-ZANIN, BERTRAND, GARCIA, SARETTA, VERRON, CROZY.

Absent : Monsieur PRAVAZ Guillaume

Secrétaire de séance : Monsieur CROZY Patrick

1. Délibérations

Délibération n°1-2015 : Compte administratif 2014 M14 (budget général)
(en annexe)

Délibération n°2-2015 : Compte administratif 2014 M49 (budget assainissement)

Délibération n°3-2015 : Approbation du Compte de Gestion M14 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°4-2015 : Approbation du Compte de Gestion M49 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°5-2015 : affectation du résultat 2014 budget assainissement (voir en annexe)

Délibération n°6-2015 : affectation du résultat 2014 budget général (voir annexe)

Délibération n°7-2015 : Ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, des dispositions permettent au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et mandater de nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite de 25% du budget d'investissement précédent, jusqu'à adoption du budget primitif, et avec engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif.

En conséquence, tenant compte que divers programmes doivent être réglés avant l'adoption du budget primitif 2015, le conseil municipal décide à 13 voix pour d'ouvrir des crédits par anticipation du budget primitif, pour permettre de couvrir les dépenses suivantes :

Budget M14 commune

<i>Imputation</i>	<i>objet</i>	<i>montant</i>
Art 23133	SALLE DES FETES/MAIRIE	15 000 €
Art 23135	Bâtiments communaux	15 000 €

Délibération n°8-2015 : Bail rural

Le Maire rappelle la délibération en date du 28 février 2014 l'autorisant à signer un bail rural consenti entre la commune et le GAEC de la Méline suite à la fusion du GAEC de Longeraie et l'EARL de la Platière.

Dans la rédaction de ce nouveau bail la parcelle cadastrée section A n°1098 située sur la commune de Saint Paul a été oubliée, il convient donc de rédiger un nouveau bail rural entre le GAEC de la Méline et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le bail rural entre la commune et le GAEC de la Méline concernant la parcelle cadastrée section A n°1098 située sur la commune de Saint Paul.

-

- **Délibération n°9-2015** Acquisition foncière en indivision

2. Questions diverses

Monsieur le Maire remercie la commission information pour la rédaction du bulletin municipal.

CCY

En conseil communautaire il a été demandé de supprimer la participation de la CCY pour l'occupation des locaux communaux dans le cadre des garderies périscolaire. Le conseil municipal par 12 voix contre, une pour, une abstention s'oppose à cette suppression.

Commission tourisme : Problématique aménagement Via Rhôna par Lucey-Billième. Réflexion à engager sur les moyens d'hébergement à Saint Jean de Chevelu.

Amélioration entretien des sentiers de randonnée.

PLU : Des rencontres sont prévues avec les services de l'Etat et le SMAPS, pour définir les besoins de modification ou de révision de notre PLU.

Nettoyage de printemps : Le 21/03/2015 à 9 heures, rendez-vous sur le parking de la base de loisirs pour une demi-journée de nettoyage autour des lacs. Prévoir information flash info, casse-croûte, organisation...

Remplacement congés secrétaire : Le remplacement des congés au mois d'avril sera assuré par les adjoints.

Le remplacement des congés du mois de septembre sera fait par une secrétaire intérimaire

Repas des Anciens : il est fixé au 18/04/2015. Faire le choix du restaurant-invitations.

La séance est levée à 23h15.

Département: SAVOIE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1-2015 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF M14	Nombre de conseillers en exercice : <input type="text" value="14"/>
	Commune : 21300 - SAINT JEAN DE CHEVELU	Séance du : 12 Février 2015
		Nombre de conseillers présents : <input type="text" value="13"/>
		Nombre de suffrages exprimés : <input type="text" value="13"/>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur TASSAN-ZANIN**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2014** dressé par **Monsieur LOUISA**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	354 000,01 €	0,00 €	0,00 €	310 885,44 €	354 000,01 €	310 885,44 €
Opérations de l'exercice	242 593,95 €	438 872,61 €	471 074,05 €	624 929,63 €	713 668,00 €	1 083 802,24 €
TOTAUX	596 593,96 €	438 872,61 €	471 074,05 €	935 815,07 €	1 067 668,01 €	1 394 687,68 €
Résultats de clôture	137 721,35 €	0,00 €	0,00 €	464 741,02 €	0,00 €	327 019,67 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	596 593,96 €	438 872,61 €	471 074,05 €	935 815,07 €	1 067 668,01 €	1 394 687,68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	137 721,35 €	0,00 €	0,00 €	464 741,02 €	0,00 €	327 019,67 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM **RUBOD.**

Mesdames : COUROUAV, COSTA, LEGAUT, GIROD, MARTHOUD,
Messieurs TASSAN-ZANIN, GARCIA, VERRON, SARETTA, BERTRAND, CROZY

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme

Le Maire

Département: SAVOIE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 -2015		Nombre de conseillers en exercice : 14
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF M 43		
Commune : 20200 -ASST ST JEAN DE CHEVELU	Séance du : 12 Février 2015		Nombre de conseillers présents : 13
			Nombre de suffrages exprimés : 12

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TASSAN-ZANIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur LOVISA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	1 517,18 €	0,00 €	116 979,99 €	0,00 €	118 497,17 €
Opérations de l'exercice	22 831,26 €	26 027,00 €	38 959,24 €	61 181,90 €	61 790,50 €	87 208,90 €
TOTAUX	22 831,26 €	27 544,18 €	38 959,24 €	178 161,89 €	61 790,50 €	205 706,07 €
Résultats de clôture	0,00 €	4 712,92 €	0,00 €	139 202,65 €	0,00 €	143 915,57 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	22 831,26 €	27 544,18 €	38 959,24 €	178 161,89 €	61 790,50 €	205 706,07 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	4 712,92 €	0,00 €	139 202,65 €	0,00 €	143 915,57 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM Monsieur TASSAN-ZANIN ; GARCIA, VERRON, SARETTA, BERTRAND, CROZY Madame COUROUAV, COSTA, LEGAUT, GIROD, MARHOUD, RUBBO

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme
Le Maire

DELIBERATION DU

12-févr.-15

N°5-2015

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre 2014
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	1 517,18 €	3 195,74 €	0,00 €	0,00 €	4 712,92 €
			0,00 €		
FONCT	116 979,99 €	22 222,66 €	Recettes		139 202,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	139 202,65 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Soide disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		139 202,65 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Saint Jean de Chevelu
 Le 12-févr.-15

Le Délégué par Le conseil municipal
 12-févr.-15



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	13
Suffrages exprimés :	13
Abs :	0
Pour :	13
Contre :	0
Date de la convocation :	05-févr.-15

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
 et de la publication le

16/02/15

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre 2014
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
		216 278,66 €	0,00 €	0,00 €	
			0,00 €		
			Recettes		
664 885,45 €	364 000,01 €	153 855,58 €			464 741,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	
Affectation obligatoire :		464 741,02 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		137 721,36 €
Soide disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		327 019,67 €
Total affecté au c/ 1068 :		137 721,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Saint Jean de Chevelu
 Le 12-févr.-15

Le 12-févr.-15
 Délibéré par Le conseil municipal

et signature



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	13
Suffrages exprimés :	13
Abs :	0
Pour :	13
Contre :	0
Date de la convocation :	05-févr.-15

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
 et de la publication le

16/02/15